



Exigences éducation enfant tuteur testament

Par **Milie84**, le **25/03/2015** à **10:09**

Bonjour,

Nous avons 2 enfants (9mois et 3ans), et devons effectuer un voyage à l'étranger avec mon mari en mai 2015. Nos enfants resteront en France gardés par nos familles respectives.

Afin de protéger nos enfants et notre volonté au cas où il nous arrivait quelque chose, nous souhaitons faire un testament olographe chez un notaire.

Je sais que l'on peut y mettre outre le tuteur, l'obligation de visites de la belle famille, et aussi un conseil familial.

A-t-on le droit (ou est-ce que cela sera pris en compte) d'avoir des exigences sur l'éducation de nos enfants ? J'entends sur des préférences de culture et de vie quotidienne ?

Un exemple pour illustrer : les tuteurs que nous allons designer (sœur de mon mari et son époux), n'ont pas les mêmes habitudes que nous mais leur "stabilité familiale" est celle qui nous ressemble le plus. Peux-t-on exiger que nos enfants partent en colonie de vacances (nos nièces ne font rien sans leurs parents), n'ai pas de télé dans leur chambre, ou encore quant à la pratique de sorties culturelles afin de s'ouvrir l'esprit.... Etc.... Tout cela avec le bénéfice d'argent suite à notre décès.

Est-ce une demande trop directive pour un testament olographe sachant que c'est nous qui le rédigeons mais que nous souhaitons certaines choses quant à l'épanouissement de nos enfants ?

Merci d'avance pour vos informations,
Emilie